

# AGRA PRESSE

Semaine du 6 septembre 2021 • n° 3805

## CETTE SEMAINE

**Varenne agricole :  
trois objectifs  
pour la gestion  
de l'eau** p. 11

**Le gouvernement  
veut muscler  
l'accompagnement  
des start-up  
agricoles** p. 13

**UE-Mercosur :  
l'accord impose  
une condition  
sur le bien-être  
animal** p. 24

**Viande bovine :  
l'Argentine prolonge  
ses restrictions  
d'exportation** p. 25

**NBT : le Royaume-Uni  
autorise un premier  
essai de NBT  
en plein champ** p. 32

## DÉCRYPTAGE

## Label bas-carbone en grandes cultures : tout reste à construire

Après l'élevage et l'arboriculture, le ministère de la Transition écologique a validé, fin août, une méthode de production Bas carbone pour les grandes cultures, sur laquelle les instituts techniques et Agrosolutions (InVivo) planchaient depuis 18 mois. Cette approbation pose un jalon essentiel pour le marché français du carbone agricole, mais marque surtout le lancement d'un chantier d'envergure pour les start-up, les associations spécialisées, les chambres, et les coopératives. Des acteurs qui devront convaincre les agriculteurs de s'engager, et les aider à monter leurs projets, tout en trouvant des débouchés pour les crédits générés.

**C**éréales, oléoprotéagineux, cultures industrielles, semences : « *Tout ce qui est en rotation dans une parcelle est concerné par la méthode* », résume Baptiste Soenen, chef du service Agronomie, économie, environnement au sein de l'institut technique des grandes cultures, Arvalis, et premier auteur de la méthode bas-carbone en grandes cultures. Une méthode très attendue par la profession, que le ministère de la Transition écologique a officiellement validée fin août, après dix-huit mois de travail mené par Arvalis aux côtés de l'ITB, d'Agrosolutions (In Vivo), et de Terres Innovia. Et le travail de ces techniciens devrait peu ou prou s'arrêter là. Alors qu'en élevage bovin, l'Idel (institut technique) avait suivi la méthode depuis la rédaction du cadre technique jusqu'à la commercialisation des crédits, les instituts des grandes cultures joueront un rôle plus limité dans le déploiement du label bas-carbone. « *Nous avons créé la méthode, nous avons facilité le développement des outils de diagnostic, mais nous n'aurons aucun rôle sur la façon dont le marché du carbone va se monter* », assure Baptiste Soenen. Il appartient désormais aux start-up, aux associations spécialisées, aux chambres, mais également aux coopératives de convaincre les agriculteurs, de créer les outils nécessaires pour évaluer leurs projets, et d'identifier des entreprises ou collectivités susceptibles d'acheter les crédits générés. Un travail conséquent que la plupart espèrent mener d'ici la fin de l'année 2021, pour vendre les premiers crédits en 2022. « *On est en ordre de bataille pour capter ce marché s'il se confirme, mais la balle est dans le camp des acheteurs de crédits carbone*, souligne Philippe Heusèle, secrétaire général de l'APGB. *Plus le carbone prendra de la valeur dans les années à venir, plus il aura d'effet dans les exploitations.* »

« La balle est dans le camp des acheteurs de crédits carbone »

## Trouver l'équilibre entre émissions et stockage

La méthode des instituts techniques liste les données nécessaires pour décrire précisément les rotations et pratiques des exploitations, tout en détaillant les équations permettant d'établir un bilan carbone initial. « Ensuite, le porteur de projet se projette sur cinq ans, pour choisir ses leviers techniques. Il peut s'agir de leviers d'optimisation, comme un changement de forme d'engrais, mais aussi de leviers plus complexes, avec une reconception du système de culture, comme l'introduction de légumineuses dans la rotation », précise Baptiste Soenen.

Inspirée de l'analyse de cycle de vie, la méthode prend en compte non seulement les émissions de gaz à effet de serre, mais également les variations de stock de carbone dans les sols, ainsi que le lien entre ces compartiments. Car, comme le rappelle Morgane Hénaff, cheffe de projet Agriculture, Climat, Territoires chez Agrosolutions, et co-auteur de la méthode, « il y a des effets antagonistes assez forts entre la partie réduction de gaz à effets de serre et le stockage ».

Le stockage de carbone, détaille-t-elle, est directement lié à la restitution de biomasse au sol, qui dépend des rendements, et donc de la fertilisation – elle-même source d'émission. Si les systèmes à bas rendement type blé dur-tournesol n'auront aucune difficulté à conserver un stockage similaire tout en réduisant les apports d'engrais, le défi peut s'avérer plus complexe pour des systèmes colza-blé-orge dans les plaines céréalières. « Dans tous les cas on arrive à trouver un compromis, mais il est plus ou moins facile à atteindre », reconnaît Baptiste Soenen.

## Des gains de 6 à 45 € par hectare et par an

Du côté des émissions, les leviers à actionner concernent principalement la consommation d'énergie, avec la diminution du travail du sol pour économiser le carburant, et la réduction des apports et pertes d'azote, grâce aux outils d'aide à la décision ou l'introduction de légumineuses. Et en matière de stockage, comme l'avait déjà souligné l'étude 4p1000 de l'Inrae, « il y a un vrai levier à aller chercher du côté des cultures intermédiaires dans la majorité des exploitations, en choisissant mieux les dates de semis et les espèces, pour assurer une plus grande production de biomasse », résume Morgane Hénaff de Agrosolutions.

Arvalis teste actuellement l'effet de ces leviers sur des fermes virtuelles, et devrait prochainement publier une étude sur les économies de carbone possibles en fonction

## Les industriels expérimentent déjà des filières bas-carbone

Le carbone suscite également l'intérêt de nombreux industriels, comme Nestlé, McCain, ou Heineken, qui ont lancé des expériences sur la production de matières premières bas-carbone, en espérant les valoriser dans les rayons. Des éventuels cahiers des charges, avec les primes correspondantes, pourraient alors venir compléter les revenus issus de la vente des crédits carbone. « C'est l'addition des deux démarches qui fera l'intérêt des agriculteurs », estime Philippe Heusèle, de l'AGPB. « Le gros risque que nous voyons, c'est que le carbone devienne un critère d'entrée sur le marché », alerte de son côté Olivier Dauger (APCA/FNSEA). La création de ces filières bas-carbone nécessitera donc pour lui une prise de conscience du côté des consommateurs, qui devront accepter des tarifs adaptés aux investissements nécessaires dans les exploitations. « Plus vert, c'est plus cher », sourit l' élu des chambres en rappelant le leitmotiv de la présidente du syndicat majoritaire.

# ÉVÉNEMENT

Label bas-carbone en grandes cultures : **tout reste à construire**

**« Des effets antagonistes assez forts entre réduction de gaz à effets de serre et stockage »**

des systèmes de production. D'après les premiers résultats, « *la moyenne pourrait être au-dessous d'une tonne de crédit par hectare et par an* », avance Baptiste Soenen. Les agriculteurs pourraient au total espérer générer aux alentours de 0,6 t de carbone par ha et par an (tC/ha/an), avec une variabilité allant de 0,2 à 0,3 tC/ha/an pour les projets les plus simples, et jusqu'à 1,5 tC/ha/an pour les plus ambitieux. Soit des gains allant de 6 à 45 € par ha et par an en considérant la rémunération de 30 €/t actuellement proposée par France Carbone Agri.

Comme le prévoit le cadre ministériel du label, les projets devront également montrer patte blanche au-delà de leurs seuls résultats en matière de climat. La méthode approuvée impose notamment aux agriculteurs de prouver que les leviers choisis n'augmentent pas la consommation d'eau, d'énergie ou de pesticides. De manière optionnelle, les producteurs pourront également évaluer le pourcentage de cultures favorables aux insectes, la taille des plus grandes parcelles, ou même le potentiel nourricier des cultures semées ou leur intérêt en matière de lutte contre la déforestation. Autant de « cobénéfices », qui « *permettront de négocier le prix du crédit avec l'acheteur* », espère Baptiste Soenen.

## Une grande marge de manœuvre

Pour calculer les économies de carbone réalisées, les agriculteurs pourront choisir entre deux systèmes de références : une référence générique départementale, basée sur les itinéraires techniques et résultats de leur Otex, ou une référence spécifique, basée sur les indicateurs de leur propre exploitation sur les trois dernières années. « *Un agriculteur qui a depuis longtemps mis en place les pratiques aura plutôt intérêt à choisir la référence générique* », glisse François Thiérard, co-fondateur de Myeasy-carbon, l'un des outils les plus avancés pour réaliser les diagnostics sur les exploitations (voir encadré).

La référence choisie, tout comme les leviers que l'exploitant prévoit de mettre en œuvre et les co-bénéfices attendus, devra être décrite dans les documents déposés auprès du ministère de la Transition écologique afin d'obtenir la validation du projet. Un travail qui reviendra très probablement aux chambres d'agriculture, coopératives ou négoce... Il s'agira aussi pour ces organisations de détailler des aspects sur lesquels Arvalis ne se prononce pas, comme le coût du projet, ou le prix des crédits. « *La méthode ne précise pas les petites lignes qui devront figurer dans les contrats* », résume Philippe Heusèle de l'AGPB.

La marge de manœuvre est notamment importante sur le mode de paiement des crédits. « *Les crédits pourront par exemple être versés pour 50 % au début et 50 % et à la fin, ou tout au long du projet. Une coopérative pourrait même décider de rémunérer ses agriculteurs par des formations. Une autre pourrait encore choisir de payer la mise en œuvre des moyens, plutôt que les résultats* », illustre Morgane Hénaff chez Agrosolutions. Car si un premier bilan évaluera le nombre de crédits que le projet pourra potentiellement générer, les agriculteurs seront également audités par des organismes indé-

## Le carbone, nouvelle exception française

Le marché du carbone volontaire (dont les crédits sont labellisés sous l'appellation officielle Bas Carbone) reste pour l'heure une spécificité française, dont les experts n'attendent pas encore une valorisation sur les marchés internationaux du grain. « La France peut être proactive à l'international, mais nous sommes loin de pouvoir valoriser le carbone, qui ne figure même pas dans les critères commerciaux », souligne Philippe Heusèle (APGB). L'une des premières étapes pourrait consister à s'inspirer de l'expérience française à l'échelle européenne. « Nous appelons à des connexions entre les marchés réglementés du CO2 et le système obligatoire ETS. L'objectif des décideurs doit être de tendre vers un marché du carbone unique, avec des tonnes de CO2 très solidement documentées », appuie Nicolas Rialland, directeur environnement et affaires publiques de la CGB.

## 600 000 tonnes de crédits générés par les premières méthodes

En conférence de presse le 2 septembre, Christiane Lambert et Jérôme Despey ont annoncé que les premières méthodes agricoles du label bas-carbone ont déjà généré 600 000 tonnes de crédits carbone. Alors que 137 000 tonnes avaient été générées par le premier appel à projets de France Carbone Agri, les 460 000 tonnes supplémentaires seraient issues du deuxième appel à projet de l'association, mais n'auraient pas encore reçu la validation officielle du ministère de la Transition. Pour l'heure, entre 30 000 et 40 000 tonnes auraient cependant été achetées par des acteurs aussi divers que le Crédit agricole, Chanel, ou le groupe Kering. « Nous attendons des retours d'un appel d'offres important qui pourrait changer la donne », confie Jean-Baptiste Dollé, chef de service environnement au sein de l'Idèle. Après un ralentissement dû au Covid, indique-t-il, les acheteurs seraient de plus en plus nombreux à se manifester auprès de France Carbone agri : « Les volumes sont variables, mais nous sentons un véritable intérêt ».

**Des gains de 10 à 75 €/ha/an avec un prix du carbone actuel aux alentours de 50 €/t**

carbone sera l'un des principaux arguments, les dix millions d'euros du Plan de relance destinés à financer le « bon diagnostic carbone » pour les jeunes installés pourraient, selon lui, également faciliter l'entrée des agriculteurs dans le dispositif.

« Il ne faudrait pas que l'idée de s'engager sur cinq ans rebute les agriculteurs », redoute de son côté Philippe Heusèle, de l'AGPB. Les premiers projets, attendus pour la fin 2021 ou le début 2022, devraient donc plutôt concerner des groupes d'agriculteurs pionniers déjà intéressés par le sujet climatique. « Nous n'imaginons pas que le dispositif puisse concerner demain l'ensemble des agriculteurs », tranche pour sa part Nicolas Rialland, directeur affaires publiques et environnement au sein de la CGB.

Dernière inconnue, et non des moindres : l'intérêt des entreprises et des collectivités pour les crédits générés. « Actuellement, les grandes entreprises payent des crédits entre 10 ou 20 euros au maximum pour planter des forêts à l'autre bout du monde, alors que les crédits français sont aux alentours de 30 ou 40 euros. Il y a peut-être de nouveaux outils incitatifs à mettre en place pour convaincre les entreprises de compenser en France », avance Morgane Hénaff. Une analyse sans doute partagée par Barbara Pompili qui, après avoir imposé aux compagnies aériennes de compenser dans le secteur agricole et forestier européen par la loi climat, serait actuellement en campagne pour convaincre les entreprises françaises de s'engager à acheter un million de tonnes de crédit carbone français d'ici la fin 2022. **IL**

pendants à l'issue des cinq années du contrat pour vérifier les économies réelles de carbone.

### Trouver un million d'hectares d'ici décembre

Reste maintenant à convaincre les agriculteurs de s'engager. « La prochaine étape sera de construire les outils, mais surtout de les déployer sur le terrain, en expliquant aux exploitants les avantages de ces pratiques en tout point de vue », prévoit Olivier Dauger, président de la chambre d'agriculture des Hauts-de-France et vice-président de l'APCA en charge des dossiers climatiques. Si le prix de la tonne de

# Les pistes à l'étude pour commercialiser les crédits carbone

Profession et start-up sont encore en discussion pour savoir comment les crédits générés seront commercialisés. L'une des pistes pourrait consister à valoriser les compétences de France Carbon Agri et son partenaire Terraterre, mais de nouveaux acteurs privés pourraient eux aussi se positionner, d'autant que les pouvoirs publics chercheraient à diversifier le type d'opérations autorisées sur le marché volontaire.

« Les entreprises recherchent de la traçabilité, de la transparence »

« I ne servirait à rien de réinventer ce qui a déjà été fait avec France Carbon Agri » en élevage bovin, estime Philippe Heusèle, secrétaire général de l'AGPB. Alors que les premiers crédits carbone issus des grandes cultures sont attendus pour le début de l'année 2022, des discussions seraient donc en cours l'association présidée par Marie-Thérèse Bonneau, par ailleurs secrétaire générale de la FNPL (éleveurs laitiers).

« L'idée serait que France Carbon Agri devienne une plateforme agricole globale pour offrir aux entreprises et collectivités un marché le plus simple et le plus direct possible », confie Olivier Dager, président de la chambre d'agriculture des Hauts-de-France et élu de la FNSEA en charge du dossier climatique. Miser sur une structure existante aurait un autre atout : faciliter un déploiement rapide du label Bas carbone sur de nouvelles filières.

## Les trois outils de diagnostics attendus

Sur la base des modèles et équations retenus de la nouvelle méthode grandes cultures, trois outils devraient être rapidement disponibles pour effectuer les diagnostics dans les exploitations : Carbon Extract chez Agrosolutions, Myeasycarbon de Myeasyfarm, ainsi qu'un outil chez Rice AG. Les deux premiers devraient être lancés dès le mois de septembre dans leurs versions commerciales. « Le problème c'est que nous ne tombons pas encore sur les mêmes résultats », confie François Thiéard de Myeasyfarm à l'issue d'expérimentations conjointes entre sa start-up et Agrosolutions sur l'une des « digifermes » du pôle d'innovation Terrasolis. Pour obtenir les données nécessaires aux diagnostics, les deux outils misent sur la remontée d'informations via les outils d'aide à la décision existants, comme Smag, mais aussi les logiciels d'Isagri, Wiuz ou encore Mesparcelles. Et plusieurs développements déjà prévus pourraient venir rassurer les acheteurs de crédits. « Nous allons bientôt pouvoir utiliser de la donnée satellite pour reconstituer la rotation ou vérifier la présence de couvert, en passant dans un mode plus automatique pour attester que les données rentrées par l'agriculteur sont fiables », explique François Thiéard.

**« Le crédit carbone ne doit pas financer l'intégralité de la transition »**

D'autres initiatives pourraient arriver du côté des structures qui ont développé les outils permettant de réaliser les diagnostics. « *Au niveau d'In Vivo, nous réfléchissons à structurer une plateforme pour agréger les crédits des coopératives sur un territoire donné* », confie Morgane Hénaff, cheffe de projet Agriculture, Climat, Territoires chez Agrosolutions. Tout comme MyEasyFarm, qui serait en discussion avec Terraterre, l'une des structures qui appuient déjà France Carbon Agri dans la vente de ses crédits.

### Vers un encadrement du rôle des intermédiaires

« *Les entreprises recherchent de la traçabilité, de la transparence, et les outils digitaux sont importants* », confie Mathieu Toulemonde, fondateur de Terraterre. Sa start-up propose aujourd'hui une plateforme permettant aux entreprises de suivre l'activité des agriculteurs soutenus par l'achat de crédit carbone, ainsi que l'ensemble des bénéfices générés en matière de qualité de l'eau, ou de biodiversité. Principales promesses de Terraterre : fournir aux entreprises des crédits issus de projets à moins de 100 km de leurs sièges ou de leurs usines, et ne faire aucun pré-financement, en ne vendant que les crédits de projets déjà lancés.

Selon son fondateur, la start-up aurait déjà commercialisé « *plusieurs milliers de tonnes de crédit* » issues des appels à projet de France Carbon Agri. Alors que l'association propose des crédits à 38 €/t, dont 30 € reviennent à l'agriculteur, « *il est surtout important de partir du coût du projet de l'agriculteur* », défend Mathieu Toulemonde, estimant que « *le crédit carbone ne doit pas financer l'intégralité de la transition* ».

Le rôle des intermédiaires comme Terraterre ou Sami, l'autre partenaire de France Carbon Agri, demeure limité, dans la mesure où les crédits carbone du marché volontaire ne peuvent être revendus. « *Cette notion d'incessibilité a des vertus, puisqu'elle évite les déboires du marché international du carbone. Mais il faudrait mettre en place un registre national des crédits carbone, qui faciliterait les transactions* », propose Mathieu Toulemonde. Ce registre pourrait faire partie des prochaines décisions de Barbara Pompili, dont l'entourage, lors d'un échange avec la presse le 25 août, a indiqué sa volonté « *d'encadrer le passage par les intermédiaires, notamment pour les PME qui ne peuvent pas acheter les crédits en propre* ».

IL



Hebdomadaire édité par AGRA SAS - groupe Réussir - au capital de 330846 euros - RCS Caen 53858263600014  
1, rue Léopold Sédar Senghor, 14460 COLOMBELLES - tél. 0231357700

#### RÉDACTION

Bureau de Paris - 4-14 rue ferrus CS 41442 - 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 42 74 28 00 - Fax 01 42 74 29 35

Tél. personnel : composer 01 42 74 suivi des 4 chiffres entre parenthèses.

**Rédacteur en chef** : Mathieu Robert (29 43 - m.robert@agra.fr - Banque, données, start-up)

**Rédacteur en chef adjoint** : Yannick Groult (28 78 - y.groult@agra.fr - Viandes, bien-être animal, chambres d'agriculture)

**Journalistes** : Jean-Christophe Detaille (29 45 - jc.detaille@agra.fr - Grandes cultures, intrants, machinisme) ; Alizée Juanchich (29 42 - a.juanchich@agra.fr - Lait, aval, coopératives) ; Marc Nicolle (29 39 - m.nicolle@agra.fr - vin, énergies, foncier, installation, enseignement) ; Ivan Logvenoff (29 41 - i.logvenoff@agra.fr - Biodiversité, santé, climat, recherche, miel, ovins) ; Laurene Mainguy (29 40 - l.mainguy@agra.fr - Fruits et légumes, PPAM, gestion des risques, social) ;

**Secrétaire de rédaction** : Matthieu Brocart (29 38 - m.brocart@agra.fr)

Bureau de Bruxelles - 53 rue d'Arlon - 1040 Bruxelles

**Rédacteur en chef** : Antonin Garnier (00 322 230 95 05 - agarnier@agra-presse.be)

**Journaliste** : Romain Millet (00 322 231 07 16 - rmillet@agra-presse.be)

SERVICES Fax 01 42 74 29 35

Fondateur Henri Deraumont - Président & directeur de la publication Thibaut De Jaegher - Actionnaires Réussir SA et Agra Investissement - Directrice des rédactions : Nicole Ouvrard - Abonnements 0231357702 - Fax 0231357718 - Service abonnement : 02 31 35 77 02, abonnement@agra.fr - ISSN 1259-1351 - Code APE 6391Z - Commission paritaire n°1223T84381 - Dépôt légal à parution - Imprimé par DUPLI-PRINT, 2 rue Descartes, ZI Sezac, 95330 Domont - Abonnement Agra Presse France (dont TVA 2,10%) 1 an 2270,70 € - Autres tarifs : nous consulter - Prix au numéro 57,93 € - Toutes reproductions interdites - Imprimé sur papier labellisé PEFC